



Installation de climatiseurs dans un hotel

Par **Joelle Jeremie**, le **11/10/2018** à **12:17**

Bonjour

Preneuses d' un hôtel dans les bouches du Rhone ; nous voudrions installer des climatiseurs dans un certain nombre de nos chambres car les températures l'été sont insupportables avec des ventilateurs seuls .

Nous voudrions mettre a la charge de notre bailleur la charge de cette installation (chiffrée a 13000 euro) en vertu de son obligation de délivrance et d'entretenir le bien loué . Nous louons le fond depuis 2012

Est ce possible de lui faire prendre en charge ces installations .

De même nous avons paye 11000 euros de travaux de mise en conformité (commission de sécurité incendie) cette année .

Pouvons nous demander a notre propriétaire une participation au règlement de cette dette (intégrale ou partielle).

Dans l'attente de vous lire .

Cordialement .

JJ Et CG

Par **youris**, le **11/10/2018** à **14:21**

bonjour,

quand on utilise le verbe pouvoir, la réponse est souvent positive.

donc oui, vous pouvez demander à votre bailleur de financer certains travaux mais je crains qu'il n'ait aucune obligation de répondre favorablement à vos demandes.

salutations